Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 10 février 2025

TVA pour les auto-entrepreneurs : le gouvernement rétropédale



Suite au tollé quasi-général provoqué par la décision de baisser la franchise de TVA applicable aux auto-entrepreneurs, le ministre de l'économie, Eric Lombard, a annoncé que cette mesure prévue dans la loi sur le budget 2025 sera suspendue. Il a également précisé qu'une concertation avec les syndicats patronaux serait ouverte. Un moyen de ne pas perdre la face suite à ce qui apparaît comme une grosse bévue. En pareil cas la suspension pourrait bien ressembler à une abrogation pure et simple.

Rappelons que cette mesure prévoyait que le seuil de franchise de TVA pour les micro-entreprises passe à 25 000 €, contre 37 500 (85 000 € pour les activités de vente de biens) aujourd'hui. Plus de 200 000 auto-entrepreneurs étaient concernés.

Ecrit par Didier Bailleux le 10 février 2025

[Les micro-entreprises davantage taxées]